

Secrétariat communal  
Votre correspondant : JLM  
Réf. : QE 28.05.24 De Block – DASPA, FLA et primo-arrivants dans les écoles  
T. 02/600.49.62  
secretariat.1080@molenbeek.irisnet.be  
www.molenbeek.be

Monsieur Dirk De Block  
Conseiller communal  
Houzeau de Lehaiestraat, 20/A000  
1080 Molenbeek-Saint-Jean

Molenbeek-Saint-Jean, le 05/08/2024

**Objet : votre question écrite du 28/05/2024 relative aux DASPA, FLA et primo-arrivants dans les écoles.**

Monsieur le Conseiller communal,

**Pourriez-vous me faire parvenir le nombre de primo-arrivants et assimilés signalé à la FWB au comptage du 30/9/2023 dans nos écoles communales?**

Voir document Excel annexé.

**Pourquoi aucune école molenbeekoise communale fondamentale organise une classe DASPA?  
Pourriez vous m'expliquer si les écoles communales font passer le test FLA à chaque élève du M3, P1, P2, ou seulement à certains?**

Le DASPA est une mesure de transition (intermédiaire), son absence n'indique pas forcément un manque. Il s'agit d'un choix pédagogique (contraintes nombreuses cf. plus bas) et des conditions doivent, en plus, être remplies pour pouvoir l'organiser.

Le DASPA  
Notions clefs  
Cellule pédagogique - janvier 2024

Le DASPA, ou Dispositif d'Accueil et de Scolarisation des élèves Primo-Arrivants et Assimilés, est une structure d'enseignement, au sein d'un établissement scolaire, visant l'accueil, la scolarisation et l'intégration des élèves primo-arrivants et assimilés aux primo-arrivants dans l'enseignement ordinaire, à partir de la troisième année de l'enseignement maternel.

Des moyens spécifiques sont alloués à l'établissement pour organiser cette structure en fonction du nombre d'élèves bénéficiaires identifiés. Pour les élèves assimilés aux primo-arrivants l'accès au DASPA est conditionné par l'obtention d'une note de C au test de maîtrise de la langue d'enseignement.

Un DASPA est une étape de scolarisation intermédiaire pouvant durer jusqu'à 2 ans et pendant laquelle l'élève bénéficie d'un enseignement intensif du français et de cours relatifs aux sciences humaines, aux mathématiques, aux sciences et à la philosophie et la citoyenneté.

→ La durée de passage en DASPA est comprise entre une semaine et un an. Elle peut être prolongée de 6 mois maximum. Pour les élèves primo-arrivants et assimilés non alphabétisés, la durée peut être prolongée de 6 mois supplémentaires maximum. La prolongation de la durée de passage en DASPA,

dans le respect des limites fixées au paragraphe précédent, résulte d'une décision du Conseil d'intégration. La durée de passage en DASPA ne peut être prolongée qu'avec l'accord des parents ou de ceux qui exercent en droit ou en fait l'autorité parentale sur l'élève primo-arrivant ou assimilé.

Lorsque l'organisation d'un DASPA n'est pas possible dans l'établissement en raison d'un nombre insuffisant de bénéficiaires, le soutien aux élèves doit se faire sous la forme d'un dispositif FLA.

#### Bénéfices pour l'établissement :

Lorsqu'un établissement scolaire d'enseignement maternel, primaire ou fondamental organise un DASPA, il bénéficie d'un nombre forfaitaire de 12 périodes pour les 8 premiers primo-arrivants ou assimilés inscrits au 30 septembre de l'année scolaire en cours. Un complément de 12 périodes est octroyé par tranche complète de 12 élèves supplémentaires scolarisés dans un DASPA.

#### Contraintes et pilotage

Pour l'organisation du DASPA, l'établissement scolaire construit un projet d'accueil et de scolarisation des élèves primo-arrivants ou assimilés selon les modalités déterminées par le Gouvernement et comprenant notamment les éléments suivants :

- les profils des membres du personnel enseignant qui s'impliqueront dans le DASPA au regard de ses objectifs
- une description détaillée du projet DASPA au regard de ses objectifs
- l'utilisation des périodes d'encadrement
- les formations nécessaires pour les membres du personnel enseignant
- le nombre d'élèves primo-arrivants ou assimilés inscrits en date du 30 septembre. (Comptabiliser au 1er octobre d'une année scolaire au moins 8 élèves primo-arrivants et assimilés)

L'organisation du DASPA est incluse dans le plan de pilotage.

Il est créé, dans chaque établissement de l'enseignement maternel, primaire, fondamental organisant un DASPA, un conseil d'intégration des élèves primo-arrivants, ci-après dénommé le conseil d'intégration. Celui-ci est présidé par la direction de l'école ou son délégué et est composé des enseignants de l'année d'études correspondante à l'âge de l'élève, un membre de l'équipe du centre psycho-médico-social en charge de l'accompagnement des élèves primo-arrivants ainsi que le cas échéant, un représentant du centre d'accueil en charge de l'accompagnement scolaire. Le président est libre d'inviter un ou deux experts.

#### **Combien d'élèves du M3, P1, P2, de l'Ecole 2 ont fait le test FLA cette année, combien ont reçu le résultat C?**

Avant toute chose, il est important de(re)préciser qu'un enfant ne peut passer qu'une seule fois un test FLA sur l'ensemble de sa scolarité.

Un enfant qui a le résultat C a droit à 0,3 périodes d'accompagnement durant une seule année. En clair, cela représente 15 minutes d'aide par semaine par enfant pendant un an pour maîtriser la langue française.

Un PRIMO-arrivant lui, ne doit pas passer de test FLA (s'il répond aux conditions et est en mesure de fournir les documents ad-hoc, ce qui n'est pas toujours le cas) et a droit à 0,4 période (20 minutes) d'accompagnement.

L'ensemble des élèves de M3 présents avant le 30 septembre et n'ayant pas passé un test dans une autre école ont passé le test FLA.

En P1 et P2, puisque la plupart des élèves avaient déjà passé le test FLA lors des années antérieures, seuls les nouveaux élèves ou les primo-arrivants ayant déjà bénéficié de l'année à 0,4 ont pu passer le test FLA.



année	tests passés en 2023	Résultats C	Périodes octroyées
M3	31	7	4 périodes
P1	2	2	
P2	2	1	

Au comptage du 30 septembre, 24 Primo arrivants ont généré 10 périodes FLA en plus des 4 périodes octroyées lors de la passation des tests.

Avant que le test FLA n'existe, les élèves bénéficiaient d'adaptation à la langue. La FWB octroyait à l'école 12, 18 ou 24 périodes en fonction du nombre d'élèves ayant une des nationalités reprise dans la liste des pays bénéficiaires édictés par la circulaire de rentrée et cette aide perdurait durant toute leur scolarité.

A titre d'information, 204 élèves de l'école n'ont pas le français comme langue maternelle et éprouvent des difficultés liées à la maîtrise insuffisante de la langue de l'enseignement.

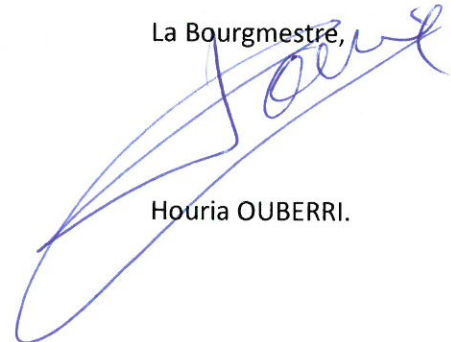
Veuillez agréer, Monsieur le Conseiller communal, l'assurance de notre considération distinguée.

Par ordonnance,  
La Secrétaire f.f.,



Marijke AELBRECHT.

La Bourgmestre,



Houria OUBERRI.



**De :** Dirk De Block Conseiller <dirkdeblock.conseiller@ptb.be>

**Envoyé :** mardi 28 mai 2024 16:44

**Objet :** Question écrite: DASPA, FLA et primo-arrivants dans nos écoles

Bonjour,

Pourriez-vous me faire parvenir la réponse sur les questions suivantes:

- Pourriez-vous me faire parvenir le nombre de primo-arrivants et assimilés signalé à la FWB au comptage du 30/9/2023 dans nos écoles communales?
- Pourquoi aucune école molenbeekoise communale fondamentale organise une classe DASPA?
- Pourriez vous m'expliquer si les écoles communales font passer le test FLA à chaque élève du M3, P1, P2, ou seulement à certains?

Question spécifique Ecole 2:

- Combien d'élèves du M3, P1, P2, de l'Ecole 2 ont fait le test FLA cette année?
- Combien ont reçu le résultat C?

Dirk De Block

